

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission d'enquête parlementaire
concernant les événements du Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DES AUDITIONS

Mercredi 14 mai 1997

SOMMAIRE

AUDITION DE M. REYNTJENS

(orateurs: MM. Anciaux, Reyntjens, Mme Dua, M. Verhofstadt, Mme Thys, M. Mahoux,
Mme Bribosia-Picard, MM. Caluwé, Hostekint, De Decker, Ceder, Moens, Destexhe et
Goris.)

| |
|--|
| <p>Le Compte rendu analytique des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué uniquement aux membres de la commission</p> |
|--|

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 10 h 20 m.

AUDITION DE M. REYNTJENS

- M. Reyntjens prête serment.

M. le Président. - Monsieur le professeur, nous ne vous avons pas transmis de questions au préalable. Les commissaires vous poseront un certain nombre de questions sur les événements survenus lors des journées cruciales où l'avion présidentiel a été abattu et les Casques bleus assassinés.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - M. Kuijpers nous a appris que, dans l'hôtel situé à proximité de l'aéroport, séjournaient peut-être des personnes suspectes, vraisemblablement des Français, qui pourraient avoir un lien avec l'attentat contre l'avion présidentiel. En savez-vous plus à ce sujet ?

Etes-vous informé des contacts diplomatiques parallèles durant la période de la présence belge, dans lesquels des partis politiques belges auraient été oui ou non impliqués? Ces contacts ont-ils eu une influence sur l'information ou la désinformation en Belgique ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne dispose pas de preuves de l'activité de militaires ou de services secrets français. Toutefois, deux membres du GIGN et l'épouse de l'un d'entre eux ont occupé une habitation située entre l'hôtel Méridien et le cantonnement du FPR. Ces personnes ont été assassinées par le FPR le 8 avril au matin. Elles se seraient occupées du monitoring des communications. Leur habitation a été appelée «la Maison de l'agent».

Selon Colette Braeckman, un Français aurait séjourné à l'hôtel des Diplomates, lequel aurait également écouté des communications à l'aide d'un appareillage sophistiqué.

Des membres du DAMI français ont eu accès le soir du 6 avril aux débris de l'avion présidentiel. Chacun sait que les Belges n'ont pas pu examiner les débris. Selon un témoignage du général Dallaire, des membres du DAMI étaient également présents à l'état-major général rwandais, ce qui confirme que les relations entre l'establishment militaire français et l'armée rwandaise étaient excellentes.

En ce qui concerne la deuxième question, il faut tout d'abord se demander ce que l'on entend par diplomatie parallèle. Entre les milieux politiques rwandais et la société civile, il y avait des contacts en vue de la réalisation des accords d'Arusha. Certains avaient des contacts avec les deux parties de manière informelle. Me Scheers, par exemple, avait des contacts tant avec le

président du FPR qu'avec l'entourage du président Habyarimana. Il a tenté activement de réconcilier les deux parties. Au sujet des activités de Mme De Backer, je ne puis rien dire, mais je sais que, tant Mme De Backer que des représentants de l'IDC entretenaient des contacts étroits avec les milieux MRDN et avec le MDR avant la scission de ce parti vers le milieu de 1993.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - La Cour a-t-elle exercé directement ou indirectement une influence ? Ainsi, Mme Rocca occupait la seconde place dans la hiérarchie de la délégation du ministre Delcroix. Officiellement, elle y était comme conseiller des affaires étrangères, mais le ministre Claes l'a démenti. En fait, elle était le porte-parole du Palais royal.

Le 7 avril eut lieu une réunion à laquelle assistaient entre autres le colonel Marchal et le colonel Dewez. Qui a participé à cette réunion ? Y avait-il également des Rwandais ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - J'entends pour la première fois le nom de Rocca. je n'ai aucune indication d'une intervention directe de la Cour dans cette affaire, du moins pas dans la période de fin 1993 à début 1994. je dispose d'une indication selon laquelle la Cour n'aurait pas mené de diplomatie parallèle. L'avocat Scheers a en effet demandé au moins deux fois par lettre une intervention du Palais. Le chef de cabinet du Palais royal a répondu par une lettre type précisant que l'affaire avait été transmise pour suite voulue au ministre des affaires étrangères.

Je n'ai pas connaissance d'une réunion où tant le colonel Marchal que le colonel Dewez auraient été présents. Je ne sais pas exactement à quelle réunion M. Anciaux fait allusion. On s'est réuni toute la journée du 7 avril.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - L'aumônier a parlé d'une réunion avec le colonel Marchal et le colonel Dewez. Peu de temps après cette réunion, le colonel Marchal aurait eu des contacts avec la presse. Le colonel Dewez et le colonel Marchal se seraient à tout le moins rencontrés avant ou après la réunion.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je connais assez bien l'emploi du temps du colonel Marchal et cela m'étonnerait qu'il ait eu des contacts physiques avec la presse. Il a toutefois donné plusieurs interviews téléphoniques. Le 6 avril, un seul correspondant de la presse belge était présent, à savoir un collaborateur free-lance de la BRTN, Mme Vanderschoot.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Avez-vous connaissance d'une réunion à laquelle le colonel Marchal ou le colonel Dewez auraient assisté avec des Rwandais ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il y a eu de nombreuses réunions. Le 6 avril, le colonel Marchal arrive vers 23 heures à une réunion de l'état-major général qui avait débuté à 21 heures. Le colonel Dewez n'était pas présent. Le 7 avril vers 10 h 30 m, il y eut une réunion où le général Dallaire et le major Maggen étaient présents, et dans l'après-midi, il y a eu une réunion au ministère de la défense où le général Dallaire et le major Maggen étaient également présents, mais pas le colonel Marchal. Le soir, il y a eu une réunion du comité de la gestion de la crise où le général Dallaire était en tout cas présent. Je ne crois pas que le colonel Marchal y

assistait également, mais je devrais vérifier. Ensuite, on s'est rendu à la morgue où se trouvaient les corps des dix paras belges.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Je voudrais davantage de précisions au sujet du rôle du général Dallaire et de M. Booh Booh. Après l'attentat, ils ont joué un rôle crucial. Le général Dallaire a joué un rôle diplomatique. Il me semble qu'il a alors fait fi de son évaluation militaire. Booh Booh a uniquement assisté à une première réunion de crise.

Il y eut une répartition bizarre des rôles. Comment M. Reyntjens juge-t-il cette situation ?
Pouvons-nous parler d'un coup d'état qui s'est déroulé sous les yeux du général Dallaire ?

On a pris un certain nombre de décisions bizarres. Les soldats de la MINUAR ont reçu l'ordre de ne pas intervenir lorsque le génocide a éclaté, bien que les règles d'engagement l'autorisaient. Comment devons-nous situer cela dans la situation de crise ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - J'ai effectivement eu un long entretien avec le général Dallaire. J'ai également interrogé M. Booh Booh par le biais de plusieurs fax. Je voudrais toutefois faire observer qu'en tant que juriste, je me trouvais dans une situation difficile. Nous devons respecter la règle de la non-auto-incrimination à l'égard du général Dallaire. De plus, lorsque j'ai interrogé Dallaire, il n'était pas sous serment, alors que maintenant je le suis.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - En tant que juriste, vous devez savoir que vous êtes uniquement responsable de ce que vous dites et non des déclarations que quelqu'un d'autre vous a faites.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je voulais préciser qu'on pourrait avoir l'impression que le général Dallaire s'incrimine lui-même par le biais de mes déclarations.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, le général Dallaire a été effectivement investi de compétences politiques manifestes. Vers 7 h 30 m, une section du bataillon belge a mis M. Booh Booh en sûreté. Il n'est plus intervenu ensuite.

Il est un fait qu'à ce moment-là, le général Dallaire a été confronté à de nombreux incidents tant à Kigali que dans le reste du pays. Il était au courant d'une nouvelle offensive du FPR et voulait replier les troupes ghanéennes dans le nord. Il est clair que Dallaire souhaitait le plus rapidement possible un cessez-le-feu entre l'armée rwandaise et le FPR. Certains officiers rwandais le soutenaient. Il ne fait toutefois aucun doute que le général Dallaire était quasiment seul à ce moment-là. En fait, il a été abandonné à son sort par le quartier général de l'ONU. Il avait d'ailleurs plaidé pour un renforcement des règles d'engagement, mais on le lui avait explicitement interdit. Le 7 avril, vers 9 heures, Dallaire a alors confirmé une nouvelle fois que les règles restaient intégralement d'application. On peut naturellement se demander pourquoi, dans le contexte d'avril 1994, les règles n'ont pas été interprétées de manière plus « dynamique ». Il est en tout cas établi que New York craignait une répartition de situations à la somalienne et voulait à tout prix éviter d'impliquer les Casques bleus dans une guerre civile.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Cet attachement à la mission de maintien de la paix alors que la guerre civile faisait rage pourtant me paraît quand même incroyable.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Le 7 avril, on ne peut pas encore vraiment parler d'un génocide. Il y avait évidemment des incidents partout, il y avait l'assassinat des paras et du premier ministre, mais des assassinats avaient déjà eu lieu auparavant. En fait, je ne sais pas moi-même pourquoi New York voulait continuer à interpréter les règles de manière aussi restrictive. Je ne puis que le déplorer.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Y a-t-il eu le 7 avril un contact direct entre New York et le général Dallaire ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Mes entretiens avec le général Dallaire ne me permettent pas de le savoir. Je crois que non.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Vous venez de dire on ne pouvait pas encore parler d'un génocide le 7 avril. Sur quoi vous fondez-vous pour affirmer cela ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - J'ai l'impression que les assassinats du 7 avril étaient plutôt « ciblés », c'est-à-dire qu'on attaquait surtout les opposants politiques au régime. Après coup, il s'est naturellement avéré que le 7 avril constituait l'amorce du génocide proprement dit.

Mme Thijs (CVP) (en néerlandais). - Pourquoi le général Dallaire avait-il l'impression qu'il n'était pas vraiment attendu à la réunion à l'ESM ? Il avait l'impression qu'un coup d'Etat était imminent.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il était bel et bien attendu. Il était évidemment tombé en quelque sorte comme un cheveu sur la soupe et il n'y a guère pris la parole. Ce n'est qu'à la fin qu'il a parlé des dix paras.

M. le Président. - La semaine dernière, le major Maggen a fait une déclaration étonnante. Selon lui, le général Dallaire n'aurait transmis aucun ordre militaire, même pas par le biais de son Motorola, pendant la matinée du 7 avril. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Cela soulève en effet une des nombreuses questions relatives à l'attitude du général Dallaire. J'ignore ce qu'il a fait avant 9 heures du matin, mais à partir de ce moment-là il y a le témoignage du major Maggen qui est resté tout le temps avec M. Dallaire.

Il y a eu énormément de confusion en raison de la communication selon laquelle trois observateurs de l'ONU auraient été tués. La communication du service de presse du quartier général de l'ONU faisait également état de la mort de trois observateurs militaires. Le porte-parole de l'ONU a ajouté « probably Belgians ». C'était toutefois impossible parce qu'il n'y avait pas d'observateurs militaires belges. La question de savoir pourquoi on a toujours parlé de trois morts n'est en fait toujours pas résolue.

Nous connaissons la route empruntée et les moyens de transport utilisés par le major Maggen et le général Dallaire durant la matinée du 7 avril. Au début, ils ont roulé dans la voiture de Dallaire. Puis ils ont fait une partie du trajet à pied et ensuite le major Teheraro les a emmenés dans sa voiture. A aucun moment il n'y aurait eu de communication avec le quartier général, même pas par le Motorola. Selon le major Maggen, Dallaire aurait par contre dit à un certain moment qu'il avait vu « quelques-uns de mes hommes » étendus sur le sol. Le général Dallaire a confirmé tenu ces propos. Le major Teheraro aurait expressément déconseillé de s'arrêter et d'entrer dans la caserne où les Casques bleus gisaient. Plus tard, lors de la réunion à l'ESM, certains militaires rwandais semblaient déjà au courant de la situation au camp Kigali.

M. le Président. - Le général Dallaire aurait-il pu prendre des mesures ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Evidemment. Il n'y a pas d'explication claire à l'absence de réaction. Le général Dallaire était cependant très occupé à ce moment-là. Il souhaitait organiser une discussion avec la haute hiérarchie de l'armée rwandaise. Il soupçonnait l'imminence d'un coup d'Etat.

M. Mahoux (PS). - Le capitaine Claeys nous a déclaré que pendant tout son séjour à Kigali, il avait accompagné le général Dallaire et que celui-ci était joignable 24 heures sur 24. Le Motorola était branché en permanence. Cela rend curieuse la déclaration du major Maggen selon laquelle il n'y a eu aucune communication sur le Motorola entre 9 et 12 heures.

Je voudrais revenir sur les trois victimes dont le général Dallaire parle vers 9 h 15 m, 9 h 20 m. Le colonel Maggen entend cela. A ce moment, la communication du lieutenant Lotin au colonel Dewez concernant le fait qu'il compte déjà trois hommes à terre, est déjà faite. Est-ce une hypothèse plausible de considérer que la communication du général Dallaire est relative à ces trois hommes-là ?

M. Reyntjens. - C'est possible, mais étonnant car on parle d'observateurs et il n'y avait pas d'observateurs belges. Les événements chez le premier ministre et au camp de Kigali impliquaient clairement des gens du bataillon.

Diverses sources ont parlé de trois membres de la MINUAR tués. Toutes les personnes qui se sont rendues à la morgue ont compté plus de dix corps. J'ai d'ailleurs demandé pourquoi les corps n'avaient pas été triés. Les personnes présentes m'ont déclaré qu'elles étaient trop écourées pour le faire.

M. le Président. - C'est le général de la gendarmerie qui a donné l'ordre de trouver les corps et de les ranger.

M. Mahoux (PS). - Quand vous demandez au général Dallaire pourquoi il n'a rien fait, il ne répond pas qu'il a fait quelque chose.

M. Reyntjens. - Le général Dallaire m'a dit qu'il n'avait rien fait. Sa priorité était le contact avec l'armée rwandaise pour éviter le coup d'Etat.

M. Mahoux (PS). - Il confirme bien qu'il n'a rien fait pour régler le problème spécifique des Casques bleus belges.

M. Reyntiens. - Il en a parlé au général Ndindiliyimana et à 12 h 15 m, au colonel Bagosora qui serait allé au camps mais qui, entendant des coups de feu, n'y serait pas entré. Ceci semble indiquer que le dernier homme du peloton, il semble s'agir de Yannick Leroy, était encore en vie vers 12 h 15 m ou 12 h 30 m. Cela soulève la question de la non-assistance à personne en danger.

Mme Bribosia-Picard (PSC). - Le général Dallaire a déclaré qu'il avait eu l'impression de tomber sur un groupe de décision d'un coup d'Etat. N'est-ce pas là qu'il faut chercher la cause de sa passivité ? Il avait visiblement peur de mal faire.

M. Reyntjens. - A posteriori, oui.

Je voudrais souligner qu'après la réunion d'état-major dans la nuit du 6 au 7, vers 1 h 30 m, tout le monde était convaincu que la situation était gérable. Dallaire, Marchal et certains officiers rwandais ne savaient pas que d'autres participants, dont principalement le colonel Bagosora, avaient entamé un second parcours complètement en porte-à-faux avec ce qui avait été décidé.

Dans la nuit et en début de matinée du 7 avril, Dallaire et Marchal pouvaient penser que les choses allaient rentrer dans l'ordre. Ce n'est qu'en fin de matinée qu'ils se sont rendus compte de quelque chose et que des forces contrecarraient ce qui avait été décidé.

M. Mahoux (PS). - Le colonel Rusatira nous a dit que lorsqu'il est arrivé à la réunion, il était persuadé que c'était l'hypothèse du coup d'Etat qui avait été retenue, et pas celle de la continuité politique. Qu'est-ce qui vous porte à croire que la réunion de la nuit aurait abouti à la continuité plutôt qu'au coup d'Etat ?

M. Reyntiens. - Je n'ai pas parlé de continuité. Le colonel Bagosora a refusé de faire ce qu'il devait faire, à savoir contacter le premier ministre. Lors de la réunion de la nuit du 6 au 7, le général Dallaire le lui a demandé. Le colonel lui a répondu que Mrne Agathe était discréditée et que la population la rejetait. Personne n'a contesté ce point de vue que le colonel a d'ailleurs répété à M. Booh Booh.

Bagosora ne raisonnait pas dans une logique de continuité constitutionnelle. Mais je répète que le général Dallaire, le colonel Marchal et certains officiers rwandais pouvaient estimer que la sécurité était gérable.

La première victime politique tombe aux mains de la garde présidentielle à 6 h 30 m.

A 10 h 30 m, quand on sait que les candidats à la présidence du parlement, le président de la Cour constitutionnelle et le premier ministre ont été assassinés, on se rend compte qu'il s'agit d'un coup d'Etat. Mais, au cours de la nuit, tous mes témoins pensaient que l'on pouvait s'en sortir même s'ils sentaient le danger.

M. Verhofstadt (VLD). - Ils savaient que c'étaient des ministres que l'on tuait. Cela se trouve trois ou quatre fois dans les carnets de campagne.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Il s'agissait de personnes importantes.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne fais que vous rendre les impressions des généraux qui ont participé aux discussions. Rusatira n'a fait que passer. De même que d'autres officiers désireux de donner une chance aux accords d'Arusha, il était persuadé que les choses allaient s'arranger. Lorsque, vers 6 heures du matin, il s'avérait qu'il y avait un plan précis de génocide, cette conviction fut sérieusement ébranlée.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - N'avait-on pas convenu lors de cette réunion d'organiser, dans la matinée, une nouvelle réunion chez l'ambassadeur des Etats-Unis ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - En effet, il s'agissait d'une réunion d'un groupe d'observateurs des accords d'Arusha. Vu les conditions de sécurité, les ambassadeurs ne se sont pas présentés à cette réunion, et elle n'a donc pas eu lieu.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Le colonel Marchal et le général Dallaire ne se sont-ils pas concertés pendant la nuit ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Ils espéraient pouvoir maîtriser la situation.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Après l'attaque de l'avion présidentiel, ils devaient tout de même aboutir à une autre analyse.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Jusqu'à présent, nous ne savons toujours pas qui a abattu l'avion présidentiel. Personne ne peut nous donner plus de précisions, certainement pas en France, où les autorités se retranchent derrière le secret militaire.

Les extrémistes hutus étaient persuadés que les Belges avaient abattu l'avion. Cette conviction est notamment à l'origine de l'assassinat des 10 paracommandos. La rumeur qui imputait la faute aux Belges a été lancée par le bataillon des Bengladais. Les relations entre notre bataillon et ce dernier n'étaient en effet pas des meilleures.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Quelles sources vous ont confirmé l'origine de cette rumeur ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il y a tout d'abord deux pv dressés à la suite d'une enquête de l'armée rwandaise.

Ensuite, le matin du 7 avril, le président du comité pour le Rwanda en Belgique a rendu public un communiqué, basé sur des informations de la MINUAR, selon lequel l'avion présidentiel avait été abattu par les Belges.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Selon certains rapports de l'armée belge postérieurs à l'attentat, la rumeur courrait que des paras auraient été recrutés dans notre pays pour assassiner Habyarimana.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je suis au courant de cette rumeur. J'ai toujours parlé de l'engagement du bataillon bangladais au conditionnel.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). Votre livre mentionne diverses hypothèses au sujet de l'attentat contre l'avion. Selon le témoignage du capitaine Claeys hier, le C130 belge tournait en rond au-dessus de l'aéroport de Kigali au crépuscule mais n'a pas atterri et a continué vers Nairobi. Ne se pourrait-il pas que l'on visait en fait le C130 et que l'autre avion ait été touché par erreur ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - A mon avis, cette hypothèse ne tient pas. L'avion présidentiel a été signalé au-dessus de l'aéroport un quart d'heure avant le C130. La tour de Kigali était en contact tant avec l'avion présidentiel qu'avec le C130. Les deux avions provenaient d'ailleurs de directions opposées. Selon mes informations, l'attentat a été perpétré par des spécialistes. Si l'on voit à quel endroit l'attentat a été commis et que l'on suit la route de l'avion, il est impensable que les agresseurs n'aient pas pu faire la distinction entre les deux avions.

Le C130 possédait des fusées éclairantes parce qu'on craignait que le FPR ne dispose de capacités sol-air à Kigali. Air France conseillait d'ailleurs d'observer une zone de sécurité de 2 km autour du parlement et du palais présidentiel.

M. De Decker (PRL-FDF). - L'avion présidentiel était-il équipé d'un leurre ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Apparemment pas. C'est la raison pour laquelle il devait suivre un parcours sinueux afin d'éviter un éventuel attentat.

M. De Decker (PRL-FDF). - Il est étrange que les agresseurs aient tiré avec les deux SAM.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Non, parce qu'ils ont pu croire que l'avion était bien équipé.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - L'avion a été abattu de façon professionnelle. Cela indique-t-il l'implication éventuelle d'une puissance étrangère ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est possible, mais il y a trop peu d'indications pour le conclure. Il est improbable que quelqu'un de l'armée rwandaise ait été capable de cet attentat. Mais il n'y a pas d'indications non plus que le FPR serait impliqué dans l'attentat.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - M. Reyntjens peut-il donner un aperçu de toutes les enquêtes concernant l'attentat contre l'avion ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - La réponse est simple: il n'y a pas eu d'enquête. La Belgique a demandé à l'IKO de procéder à une enquête. L'IKO ne l'a pas fait. L'ancien

gouvernement rwandais a simplement récupéré des lances-fusées. Le nouveau gouvernement n'a rien entrepris. Le gouvernement Burundais n'a pas non plus procédé à une enquête, quoi que des autorités burundaises aient péri dans cet attentat.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Cela tombe bien.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Cela profite à ceux qui ont perpétré l'attentat. Mais je conçois mal quels intérêts pourraient avoir des personnes étrangères à l'attentat à ce qu'une enquête ne soit pas menée.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Avez-vous retenu l'hypothèse d'un attentat criminel et non politique ? Dans l'entourage du président, la criminalité et la politique s'entremêlent.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je n'exclus aucune hypothèse a priori. Une de mes quatre hypothèses au sujet de l'attentat est que l'entourage d'Habyarimana serait impliqué. Je ne dispose toutefois pas d'éléments concrets dans ce sens.

M. le Président. - Immédiatement après l'attentat, seuls les militaires français ont eu accès à l'épave. Seuls les Français pourraient connaître les résultats d'une première enquête.

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est exact. Une analyse des missiles ne nous révèle guère l'identité de ceux qui les ont utilisés. Les Français n'ont nullement coopéré.

Il existe encore une deuxième piste française: deux missiles du type SAM 16 auraient été vendus à l'Irak par l'ex-Union soviétique. Lors de la guerre du Golfe, ces missiles auraient été emmenés en France, ce qui est démenti par la France.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Dans son livre, le professeur Reyntjens cite le message de 9 h 06 m de Lotin à Dewez transmis par motorola. Dans ce message, il était question de désarmement d'encerclement et de craintes que le groupe Lotin soit lynché. Le rapport de la commission Uytterhoeven s'exprime en des termes moins forts à ce sujet. La conversation aurait d'ailleurs été menée en néerlandais.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne crois pas que cela s'est fait en néerlandais.

M. le Président. - Il est exact qu'à ce moment donné, le commandant Choffray a donné l'ordre de transmettre les messages en néerlandais pour que les Rwandais ne les comprennent pas.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Les messages du journal de campagne sont consignés par un transcripneur. Il est bien possible que, vu la situation confuse, Lotin ait utilisé des phrases décousues et que le TS les ait mal notées. Il est en tout cas improbable que Lotin ignorait où il se trouvait. Je me base sur trois sources: le journal de campagne, le livre d'Alex Goffin et le témoignage du père Quertemont.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Il est important de connaître le contenu du message de Lotin et des instructions qu'il recevait. En lisant les rapports de la commission Uytterhoeven, il me semble que tous les témoins ont lu le livre du professeur Reyntjens. J'ai l'impression qu'ils reprennent tous l'interprétation donnée dans ce livre.

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est en effet un risque réel, qui constitue un grave problème.

Il est en tout cas clair que Lotin a lancé un cri d'alarme. Dewez a par la suite admis avoir sous-estimé la situation. Il est moins important de savoir si Lotin savait ou non s'il se trouvait dans le camp de Kigali. Ce qui est par contre significatif, c'est qu'il a lancé son message via le Motorola du capitaine Apido.

A 9 h 10 m, tout le monde savait qu'il se trouvait dans la seule caserne du centre.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Le commandant Choffray a confirmé qu'on savait où Lotin se trouvait. Il a déclaré que la décision de ne pas intervenir fut prise délibérément. Cela ne correspond pas à la déclaration de M. Reyntjens.

M. Reyntjens (en néerlandais). - J'ignore si Choffray savait que Lotin était en danger de mort.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - A 9 h 08 m, le colonel Dewez a reçu le message alarmant de Lotin via S6. Il l'a diffusé par le réseau radio.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Trouvez-vous que le colonel Dewez a en fait sous-estimé la situation ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est ce qu'il a déclaré à la presse. Il pensait que le groupe de Lotin recevrait une raclée et il a tenté de calmer Lotin en disant que la situation n'était pas aussi grave.

M. le Président. - Le major Choffray utilise le terme lyncher, ce qui signifie tuer et non tabasser, c'est-à-dire recevoir une raclée.

Le colonel Dewez, a posteriori, admet avoir sous-estimé le danger.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - A 9 h 30 m le général Dallaire reçoit l'information importante concernant « deux morts au camp de Kigali » par le biais de Milob, le réseau qui est utilisé par les observateurs de l'ONU. Le major Maggen en fut témoin mais il n'était pas certain qu'il s'agissait de observateurs de l'ONU.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Le major Maggen a fait une déclaration à ce sujet le 4 mai 1994. Selon mes notes concernant un entretien que j'ai eu avec lui le 1er août 1995, il s'agissait d'observateurs de l'ONU au camp de Kigali.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Le major Maggen a-t-il entendu parler explicitement le général Dallaire de morts au camp de Kigali ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Selon mes notes, le général Dallaire a dit qu'il voyait des Casques bleus en difficultés étendus sur le sol au camp de Kigali et que le major de la gendarmerie rwandaise qui accompagnait Dallaire et Maggen leur a vivement déconseillé d'entrer dans le camp. Le major Maggen confirme que lui-même n'a rien vu.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - C'est conforme à la déclaration du major Maggen du 4 mai 1994, mais il l'a bel et bien contredite ici.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Le 4 mai, il a bel et bien parlé de: « cadavres étendus sur le sol ».

M. Reyntjens (en néerlandais). - Lors de l'entretien que j'ai eu avec lui le 1er août 1995, il ne fut pas question de cadavres. Selon le major Maggen, le général Dallaire a vu des Casques bleus en grandes difficultés étendus sur le sol.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Je constate que le major Maggen a déjà donné trois versions de ce que le général Dallaire aurait dit et vu. Tout d'abord, il est question de cadavres, puis de Casques bleus en difficultés, étendus sur le sol et, selon une troisième version, Dallaire aurait dit: « je vois des hommes à moi ». Laquelle des trois versions devons-nous croire ? A mon avis, la commission doit recevoir des éclaircissements sur l'explication confuse du major Maggen.

M. Moens (SP) (en néerlandais). - Le français canadien du général Dallaire pourrait être une source de confusion, à savoir entre le mot français « corps » et le mot anglais « corpse », qui signifie cadavre.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - C'est possible mais cette explication ne vaut pas pour la version « je vois des hommes à moi ».

M. Mahoux (PS). - Je m'interroge toujours sur la décision, la non-décision ou même la discussion à propos des secours à tenter pour nos paras. Ce qui est clair, c'est que Dallaire n'a rien tenté.

Selon M. Quertemont, il y aurait eu une réunion d'une durée d'une heure trente à laquelle a participé sans doute le colonel Dewez, peut-être le colonel Marchal et d'autres, de laquelle serait sortie une série d'arguments sur les problèmes que poserait l'intervention. Nous n'avons cependant aucune trace, ni du lieu de cette discussion, ni de la plupart des personnes présentes. Avez-vous des informations à ce sujet ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Ce que je sais, c'est qu'on voulait identifier l'heure à laquelle le colonel Dewez avait demandé aux éléments de la seizième compagnie cantonnée en ville de ne pas quitter ce cantonnement. On trouve des traces de cette décision dans le journal de

campagne. A ce moment-là, Dewez ne connaissait pas bien la situation au camp de Kigali, les moyens de défense et ne savait pas comment se présentait la situation sur les voies d'accès.

Tout ceci soulève la question de la nécessité de disposer d'une réserve suffisante. En tout cas, elle était inexistante le matin du 7 avril.

M. Mahoux (PS). - Les arguments pour ou contre l'intervention sont à la fois militaires et politiques. Le problème reste de savoir s'ils ont été discutés le 7 au matin ou beaucoup plus tard, a posteriori.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je serais étonné que cette discussion ait eu lieu le 7 au matin car, à défaut de Booh Booh, seul le général Dallaire pouvait avancer les arguments politiques.

M. De Decker (PRL-FDF). - Ou le colonel Marchal.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne crois pas que le colonel Marchal l'aurait fait. N'oublions pas que le général Dallaire a déclaré qu'il admirait le colonel Marchal précisément parce qu'il ne s'ingérait pas dans les problèmes politiques.

Je ne sais pas qui a évalué la situation, le 7 au matin. je suppose que cette tâche était réalisée par le colonel Dewez avec son S2 et surtout son S3.

M. Mahoux (PS). - Je voudrais revenir sur la décision de supprimer les escortes.

Il y a une réunion de crise avec le colonel Marchal et le général Dallaire. En même temps, il y a un contact entre Mme Agathe et le général Dallaire et M. Booh Booh. Mme Agathe voulait parler à Radio Rwanda. C'est alors qu'il a été décidé de fournir une escorte à Mme Agathe et le peleton du lieutenant Lotin a été affecté à cette mission.

Il y a une contradiction entre la volonté du premier ministre et celle du comité de crise. Malgré tout Dallaire prévoit une escorte alors qu'il a connaissance du danger de cette mission.

M. Reyntjens. - Oui. D'une part le général Dallaire savait que le colonel Bagosora refusait d'accorder un rôle politique au premier ministre; d'autre part, il prend contact avec RTLM et Radio Rwanda afin de savoir si le discours peut être diffusé. RTLM oppose un refus catégorique et même Radio Rwanda se montre réticente.

Etait-il logique de penser que le discours pouvait être diffusé ? A partir de 3 h 30 m, il est très clair que la réponse est non. En effet, un équipage de blindés dit à la section qu'il n'y aura pas de discours du premier ministre sans accord du colonel Bagosora. De plus, à l'arrivée de la troupe à la maison de la radio en vue de sécuriser les abords extérieurs, des militaires rwandais affirment que le premier ministre ne travaille plus.

Néanmoins, je n'oserais affirmer qu'il aurait fallu supprimer la protection du premier ministre.

M. Mahoux (PS). - Les données chronologiques dont nous disposons permettent de situer le contact entre Mme Agathe et le général Dallaire vers 0 h 10 m et la fin de la réunion de crise, vers 2 heures.

M. Reyntjens. - Le contact de 0 h 10 m se passe donc chez M. Booh Booh.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Lorsque vous expliquez pourquoi le lieutenant Lotin a rendu les armes, vous mentionnez notamment la confiance qu'il a dans la parole d'un officier Rwandais. Pouvez-vous préciser votre pensée ?

M. Reyntjens. - Les rapports entre l'armée belge et l'armée rwandaise étaient étroits. Les officiers avaient fréquenté les mêmes écoles. Il faut aussi tenir compte d'une certaine éthique d'officier qui tend à accorder un préjugé favorable à une promesse qu'un militaire, et particulièrement un officier supérieur, fait à un autre officier.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Le général Rusatira nous a dit que la maison de Mme Agathe n'était pas sur le trajet normal que devait emprunter le major Ntuyahaga pour se rendre à l'état major.

M. Reyntjens. - C'est tout à fait exact, Il devait faire un détour.

Il a été envoyé à la mission de Mme Agathe pour cueillir les Casques bleus. Les militaires ghanéens parlent d'ailleurs de « waiting vehicle », ce qui indique bien que les Casques bleus étaient attendus.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Disposez-vous d'informations sur les tendances politiques du major Ntuyahaga ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne comprends pas que cet officier ait pu agir de la sorte. Il n'était pas considéré comme un extrémiste. C'était d'ailleurs un officier de la préfecture de Kibuye qui n'appartenait pas à la zone de L' Akazu.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Vous avez violemment contesté la version du général Nindiliyimana concernant ses activités pendant la nuit du 6 au 7. Vous indiquez qu'il avait peur et qu'il avait même passé la nuit à l'hôtel des diplomates.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je l'accuse effectivement de mensonge, mais sur autre chose.

Je voudrais mentionner l'opération de fouille et de désarmement qui était programmée pour le matin du 7. Plusieurs témoins belges m'ont confirmé que cette opération a été annoncée par le général le 4 avril et que la gendarmerie a été consignée à Kigali. Le général nie avoir pris cette décision et ceci constitue son mensonge le plus net.

J'ai également noté une certaine ambiguïté dans son parcours ultérieur. Il est en effet inconcevable qu'il n'ait pas eu, comme il l'a affirmé, de contact avec le premier ministre dans la

nuit du 6 au 7. Il habitait à 500 mètres à peine de l'habitation du premier ministre et appartenait, de plus, à la même commune.

Mme Bribosia-Picard (PSC). - Quand le général Dallaire passe devant le camp Kigali, de quelles informations dispose-t-il ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - On disait que trois observateurs militaires avaient été tués au camp Kigali. Ce qui est bizarre, car il n'y avait pas d'observateurs militaires dans ce camp. On ne connaissait pas la nationalité des trois personnes prétendues mortes. Dallaire a en tout cas menti en prétendant que sa réunion devait se tenir à l'état-major afin de pouvoir passer devant le camp.

Mme Bribosia-Picard (PSC). - Dans son livre, Gérard Prunier explique que certains témoins ont vu les hommes qui ont tiré des missiles sur l'avion présidentiel. Il s'agissait de blancs mais leur identité est inconnue. Que pensez-vous de cette version des faits ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il s'agit d'une des multiples rumeurs. Je n'ai trouvé aucun témoin qui affirme avoir vu lui-même les tireurs.

M. De Decker (PRL-FDF). - Est-il vrai que les témoins ont été tués ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est possible. Dès la nuit du 6 au 7, des troupes des FAR sont descendues sur place et ont massacré entre plusieurs centaines et plusieurs milliers de personnes.

M. Mahoux (PS). - Maintenez-vous toujours les hypothèses que vous avez formulées dans votre livre ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Oui. Quelques détails supplémentaires sont seulement venus s'ajouter.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Le C130 devait atterrir après l'avion du président. Selon le capitaine Claeys, le C130 serait arrivé vers 6 h 30 m.

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est impossible. Selon le plan de vol, qui est connu, le C130 devrait atterrir 15 minutes après l'avion du président.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - C'est quand même bizarre. M. Claeys a expressément confirmé sa déclaration.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Si le C130 devait atterrir à 6 h 30 m, il l'aurait fait. L'avion n'a pas atterri parce qu'il y avait des incidents et que l'aéroport était fermé. Après avoir tourné en rond au-dessus de l'aéroport, l'avion s'est dirigé vers Nairobi.

M. De Decker (PRL-FDF). - On sait que, dès l'arrivée de Lotin et de ses hommes au camp Kigali, que les Rwandais sur place les ont agressés avec des objets de toute nature parce qu'ils

ne disposaient pas d'armes. Ils sont ensuite allés en chercher. A quelle heure peut-on estimer cet apport d'armes ?

M. Reyntiens. - D'après les témoignages d'Apedo et de cinq Ghanéens, les premiers échanges de coups de feu ont eu lieu au moment où ils quittaient le camp, c'est-à-dire aux alentours de 10 h 30 m.

M. De Decker (PRL-FDF). - Cela signifie que pendant une heure et demie, on n'a pas attaqué nos paras avec des armes à feu ?

M. Mahoux (PS). - Les premiers coups de feu ont donc eu lieu pendant la réunion, mais avant l'arrivée de Dallaire.

M. Reyntjens. - Ces coups de feu ont aussi été entendus par les officiers de l'école supérieure militaire qui se situe à 300 mètres de là.

M. De Decker (PRL-FDF). - Pendant une heure trente, on aurait donc pu libérer nos paras sans aucun problème.

M. Reyntjens. - On ne savait pas que les Rwandais n'étaient pas armés.

M. De Decker (PRL-FDF). - Des paras se trouvaient à quelques centaines de mètres de là. Ils pouvaient constater la situation et intervenir avec quelques jeeps équipées de MAG.

M. Reyntjens. - Les plus proches ne se trouvaient qu'à un kilomètre. De plus, cela tirait de tous les côtés.

J'ai l'impression que le bataillon ne connaissait pas la situation des dix paras.

M. De Decker (PRL-FDF). - Il n'a de toute façon pas décidé d'effectuer une reconnaissance. Lorsqu'il est passé devant le camp Kigali avec Dallaire vers 10 h 45 m, le major Maggen n'a rien vu, rien entendu. Cela signifie-t-il qu'aucun coup de feu n'a été tiré auparavant ?

M. Reyntjens. - On peut situer leur passage entre 10 h 45 m et 11 heures, donc après les premiers coups de feu.

M. le Président. - je vous rappelle que Maggen a déclaré que des tirs avaient lieu dans une rue latérale mais pas dans le camp Kigali.

M. Goris (VLD) (en néerlandais). - Etes-vous au courant du fait que le lieutenant Theunissen qui était commandant f.f. lors de l'incident près de la maison d'Agathe, disposait de 50 hommes et de 3 Unimogs ? Il voulait venir en aide au lieutenant Lotin, ce que le colonel Dewez lui a refusé. Connaissez-vous le lieutenant Theunissen et êtes-vous au courant de cet épisode ? Quelle est votre appréciation de la situation ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne connais pas le lieutenant Theunissen et je ne puis répondre à votre question. Je ne suis ni témoin oculaire ni expert militaire.

M. Goris (VLD) (en néerlandais): - Estimez-vous que, compte tenu de l'interprétation restrictive des règles d'engagement, nos militaires auraient dû intervenir ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Le problème ne se situe pas au niveau des règles d'engagement. Celles-ci autorisent la défense légitime, y compris la défense d'autres vies humaines. Un certain nombre de nos militaires, également des non-Casques bleus, ont fait ce qu'ils devaient faire, parfois même en contrevenant aux ordres: lorsque les Interahamwe se mettaient à massacrer ils ont tiré. Il est clair qu'on aurait dû faire face au génocide de manière organisée, en collaboration avec les Rwandais.

M. Goris (VLD) (en néerlandais). - Les règles d'engagement prévoient que les troupes de l'ONU doivent intervenir en cas de génocide.

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est exact, mais elles doivent en recevoir l'ordre.

M. le Président. - Un des problèmes est l'interprétation restrictive donnée par le général Dallaire aux règles d'engagement.

M. Reyntjens (en néerlandais). - En effet.

M. Goris (VLD) (en néerlandais). - Le texte est clair et ne se prête à aucune interprétation.

M. le Président. - Bien que le texte fut clair, le Force-commander a néanmoins demandé des instructions à New York, qui ne donnait pas l'autorisation d'intervenir.

Mme Thijs (CVP) (en néerlandais). - En route vers l'ESM, le général Dallaire et le major Maggen se seraient arrêtés devant la maison d'Agathe. Avez-vous plus de détails à ce sujet ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'était après la réunion à l'ESM que le major Maggen a été déposé au site de l'ONU. Pour se rendre à la réunion, ils ont emprunté des détours.

Mme Thijs (CVP) (en néerlandais). - Le major Maggen a déclaré qu'il ne connaissait pas du tout Kigali.

M. Reyntjens, (en néerlandais). - Cela ne correspond pas à ce que je sais. Le général Dallaire m'a dit qu'il avait demandé le major Maggen comme chauffeur parce qu'il connaissait bien les chemins détournés- Le major Maggen n'a été déposé au site de l'ONU qu'au cours de l'après-midi.

Mme Thijs (CVP) (en néerlandais). - Selon ses déclarations le major Maggen a quitté le véhicule avec le général Dallaire, à l'arrière de la résidence de Mme Agathe, en se rendant à l'ESM.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Je ne suis pas au courant de ce fait, mais c'est possible.

M. le Président. - Lors du retour, le général Dallaire a donné l'ordre au major Maggen de protéger les enfants et la gouvernante des enfants de Mme Agathe.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Le professeur Reyntjens a déclaré avoir cherché deux témoins indépendants, à savoir le général Dallaire et le major Maggen. Lorsque le major Maggen a témoigné devant notre commission, il ne se souvenait plus de rien. J'ai l'impression que le général Dallaire et le major Maggen se sont concertés au préalable.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il est possible qu'ils se soient uniquement concertés en vue du témoignage devant la présente commission.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). Nous constatons en tout cas que les déclarations du major Maggen au sujet de sa connaissance de Kigali et du fait qu'il a vu des cadavres étendus sur le sol ne concordent pas avec ce que professeur Reyntjens nous dit.

M. le Président. - Le professeur Reyntjens parle dans son livre de la bipolarisation croissante du Rwanda. Il mentionne le fait que les deux parties s'armaient. Est-ce qu'il pourrait donner quelques précisions à ce sujet ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il est indubitable que les deux parties étaient en train de s'armer, comme l'ont démontré plusieurs incidents. Les deux parties tenaient compte du fait qu'une guerre pourrait se déclencher et elles se préparaient en conséquence.

M. le Président. - Il y a tout de même une différence entre la préparation active d'une guerre et le fait de tenir compte de l'éventualité d'une guerre.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Plus les blocages s'accumulaient, plus les deux parties, ou du moins les extrémistes des deux parties, s'inscrivaient dans la logique de la reprise de la guerre plutôt que dans la logique de l'installation d'un gouvernement de transition.

M. Mahoux (PS). - Ces préparatifs ont-ils eu lieu exclusivement sur le plan militaire ? Ils ne-sont pas liés aux massacres ou au génocide ?

M. Reyntjens. - Il n'y a pas eu un moment précis où on a dit: «Maintenant, on commence le génocide ». Les préparatifs ont commencé bien avant.

- M. Mahoux (PS). - On sait qu'il existait des relations privilégiées entre certains milieux belges et le régime rwandais. Avez-vous enquêté sur les milieux d'affaires et sur des relations souterraines comme l'import-export ou divers trafics ? Avez-vous des précisions à nous fournir sur ces relations économiques ?

M. Reyntjens. - Je veux souligner tout d'abord que si certains milieux politiques belges entretenaient des contacts privilégiés avec le régime rwandais, d'autres milieux politiques belges avaient des rapports avec le FPR.

Les milieux d'affaires au Rwanda sont surtout des petites et moyennes entreprises. La situation est différente de celle du Zaïre.

M. Mahoux (PS). - Est-ce qu'il y a une implication de milieux belges dans la gestion de fortune ?

M. Reyntjens. - Au Rwanda, il n'y a pas ce qu'on peut appeler de grosses fortunes. Certes, la fortune de la famille Habyarimana est relativement importante par rapport aux revenus des Rwandais mais elle ne se compare pas à celle de Mobutu.

Un Rwandais a effectivement été arrêté à Zaventem alors qu'il se livrait à un trafic de drogue. Il y a donc eu des rapports de ce type.

En ce qui concerne la société Rwandair, elle avait racheté un Boeing 707 à Air Rwanda. Ce Boeing est resté sur la base d'Ostende longtemps. Il a finalement été restitué aux autorités rwandaises et est retourné dans le patrimoine de Air Rwanda. Rwandair est une société belge.

M. Mahoux (PS). - Et qu'en est-il du commerce des armes ?

M. Reyntjens. - Je n'ai rien de spécifique à ce sujet. Les fortunes au Rwanda ne sont pas énormes. M. Rwamukumba, qui dirigeait la centrale et approvisionnait les 30 000 hommes de l'armée rwandaise, devait faire des affaires juteuses mais rien de comparable à un prélèvement de 10 % sur le commerce des diamants du Sud Kasai, par exemple. Parmi les barons du régime, d'autres faisaient de bonnes affaires, y compris des Tutsis.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Je voudrais demander l'opinion du professeur Reyntjens en tant qu'africaniste au sujet de deux thèses.

Selon certains observateurs, les troupes Belges auraient adopté un comportement plutôt moutonnier au Rwanda. Leurs efforts visant surtout à ne pas paraître agressifs ou dominants ont eu des effets pervers qui ont finalement tourné à leur désavantage.

Ils auraient sous-estimé la mentalité typiquement africaine où il est important de faire montre de son pouvoir.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'une mission de maintien de la paix. L'attitude des paras Belges n'était pas aussi moutonnière que le prétend M. Ceder et leur comportement n'a certainement pas été perçu comme tel par les Rwandais. J'ai l'impression que la mort des dix paras a traumatisé notre pays. J'admets que cela peut paraître dur, mais les paras sont morts dans un incident qui n'était pas un incident de guerre, mais un assassinat sans plus. Pour le reste, nos soldats ont été impliqués dans bon nombre de situations dangereuses et d'incidents, lesquels n'ont heureusement pas fait de victimes.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - J'ai encore une autre thèse. Est-il possible que la présence de la MINUAR ait donné aux Rwandais un faux sentiment de sécurité, qui a eu pour conséquence d'accroître le nombre de victimes. Cela vaudrait surtout pour Kigali.

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'est une analyse correcte. De nombreuses personnes ont pu être assassinées parce qu'elles étaient convaincues d'être en sécurité grâce à la présence des soldats de l'ONU. Ce faux sentiment de sécurité a surtout été néfaste à Kigali et dans les environs. A partir du 7 avril, la situation au Rwanda avait totalement changé, mais la MINUAR n'en a pas suffisamment tenu compte.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Avez-vous été au Rwanda entre octobre 1993 et avril 1994 ? Avez-vous lu le rapport du groupe ad hoc ? Avez-vous appris quelque chose ?

M. Reyntjens. - Je n'ai pas été au Rwanda durant cette période. J'ai lu le rapport, j'ai appris beaucoup de choses, surtout des détails.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Vous avez déclaré approuver la diplomatie belge jusqu'aux accords d'Arusha. Ne réviseriez-vous pas ce jugement à la lumière des informations réunies par le groupe ad hoc ?

M. Reyntjens. - Au vu de cette information, je n'aurais pas indiqué de rester au Rwanda sans modification du mandat et des moyens.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Vous n'auriez pas proposé qu'on intervienne pour arrêter les massacres ?

M. Reyntjens. - Soyons clairs. A partir du 7 avril, les Français, les Belges et les Italiens avaient des troupes au Rwanda sous leur propre drapeau. Il est scandaleux qu'elles ne soient pas restées pour neutraliser les massacres. Je l'ai dit à l'époque. On ne s'est occupé que des expatriés.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Que pensez-vous de M. Nsabimana dont la personnalité semble ambiguë et qui est mort dans l'avion présidentiel ?

M. Reyntjens. - J'ai eu des contacts avec le général Nsabimana qui était un militaire professionnel alors que ses prédécesseurs étaient des politiciens. Il a été nommé à la tête de l'armée rwandaise parce qu'il était modéré et qu'il acceptait la neutralité de l'armée. J'avais un certain respect pour lui.

Je sais également qu'il est cité dans des rapports au sujet de réunions au cours desquelles ont aurait parlé de tuer des Belges. Je ne sais toutefois pas si ces rapports sont fiables mais si cela s'avérait vrai, je devrais revoir mon jugement.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Etait-il le rapporteur de la commission du 21 septembre 1992 ?

M. Reyntjens. - Oui, c'est bien lui.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Quelle est votre opinion au sujet de la participation au génocide ? Le général Rusatira est venu déclarer devant la commission qu'il fallait exclure tous les intellectuels Hutus.

M. Reyntjens (en néerlandais). - Le gouvernement précédent était un gouvernement représentant une minorité de Hutus. Le gouvernement actuel représente une minorité de Tutsis. Il s'agit d'une dictature militaire autoritaire. Pour pouvoir justifier le monopole du pouvoir aux mains d'une minorité, il est nécessaire de disqualifier l'autre ethnie. Un idéologue du régime actuel prétend que les élites Hutus sont partisans du « Hutu-power ». Il est donc logique de les éliminer. C'est d'ailleurs la logique ultime de ce qui se passe aujourd'hui dans la région des Grands Lacs. Il y a de nouveau une logique génocidaire qui règne en maître. D'ici deux ans, nous pourrions créer une nouvelle commission afin de rechercher les causes de ce génocide-ci. Cela ne se fera évidemment jamais, étant donné qu'aucun Casque bleu Belge n'aura été tué.

M. Mahoux (PS). - Au moment du retrait, avez-vous rencontré des responsables politiques pour leur faire part de votre sentiment ?

M. Reyntjens. - Pas directement. J'ai accordé des interviews aux médias.

Dans une interview du 9 avril et publiée dans *Le Soir* du 11, j'ai dit: « On court droit à la catastrophe si on retire les troupes ». Le même jour, j'ai reçu un coup de fil de M. Derycke, secrétaire d'Etat à l'époque qui m'a demandé de ne plus faire ce type de déclaration car je mettais nos compatriotes en danger.

Je voudrais revenir sur le calcul que j'ai fait concernant la quantification du rapport de forces. Nous disposions de 410 hommes de KIBAT, de 450 hommes de la brigade para, plus une réserve de 500 à Nairobi, de 450 Français, de 80 Italiens, de 800 hommes des Special Forces américaines stationnées à Bujumbura, de 200 Ghanéens présents dans le secteur plus 600 en réserve et, enfin, de 60 Tunisiens. Je tiens à souligner que les Ghanéens étaient d'excellents militaires.

Au total, nous disposions donc de quelque 2 500 hommes qui comptaient parmi les meilleurs soldats du monde.

Que trouvait-on du côté rwandais ? Il y avait trois bataillons opérationnels, la garde présidentielle et les bataillons Recce et para, soit un total d'environ 1500 hommes dont une partie au moins ne se serait pas nécessairement opposée à une intervention.

Les militaires sur place devaient être au courant. J'estime donc que, compte tenu de ce rapport de forces, une intervention était faisable.

Il n'y a pas eu de volonté au niveau politique. Le général Roman m'a d'ailleurs déclaré que l'avis de la BPC n'avait pas été sollicité.

M. le Président. - Le général Roman a-t-il dit que l'avis de l'armée n'avait jamais été demandé ?

M. Reyntjens. - Non.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Qui aurait dû prendre l'initiative de réunir les troupes étrangères ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - C'était la responsabilité du pays qui avait le plus fort contingent sur place, à savoir la Belgique. La Belgique aurait pu prendre une initiative vis-à-vis des Français, des Américains et des Italiens. Si l'on tient compte de la réserve à Nairobi, notre pays était présent avec 1500 hommes contre trois bataillons rwandais incomplets.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Dans quelle mesure l'opposition du FPR à cette option a-t-elle joué un rôle ?

M. Reyntjens (en néerlandais). - L'ultimatum du FPR n'a pas facilité les choses, mais ce n'était pas, selon moi, une raison suffisante de ne rien faire. Je me rends compte que je peux dire facilement cela en tant que chercheur. Pour un gouvernement qui doit prendre la décision et qui porte la responsabilité pour la sécurité de ses citoyens et de ses militaires, le problème est beaucoup plus ardu.

- La séance est levée à 13 h 20 m.